

MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Formation certifiante
Accès : BAC+2

DESCRIPTION DU MÉTIER

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs est un professionnel agréé inscrit sur des listes départementales (préfecture) qui, après avoir prêté serment, exerce son activité auprès des personnes que leur état ou capacité empêche elles-mêmes de réaliser des actes de la vie civile.



CHAMPS D'INTERVENTION

- Secteur de la gérontologie
- Secteur du handicap
- Secteur de l'addiction



COMPÉTENCES REQUISES

- Capacité relationnelle
- Sens des responsabilités
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité organisationnelle



PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation théorique :

DF1 : Juridique.

DF2 : Gestion.

DF3 : Protection de la personne.

DF4 : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Formation pratique :

10 semaines de stage (350h).

● Durée :

9 mois

● Pour candidater :

www.itsranet.itsra.net

Epreuve orale

● Statuts possibles :

Formation continue

Demandeurs d'emploi

POUR PLUS D'INFOS :



secretariat.mjpm@itsra.nett - 04 73 17 01 12



Allez sur le site www.itsra.net



Institut de Travail Social de la Région Auvergne
62 Avenue Marx Dormoy
63000 Clermont-Ferrand